

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

**MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RESTREINT N° 003/AONR/MINRESI/CIPM/2026
POUR L'ETUDE -DIAGNOSTIC EN VUE DE LA MISE EN PLACE DES
MECANISMES DE PROMOTION ET D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT
SCIENTIFIQUE AU CAMEROUN (PHASE I)**

En procédure d'urgence

FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public du MINRESI

IMPUTATION : 60 19 221 1 32000001 0132 361329

EXERCICE : 2026

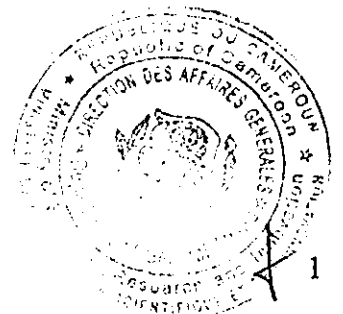


TABLE DES MATIERES

Pièce n°1 : Lettre d'invitation à soumissionner

Pièce n°2 : Avis d'Appel d'Offre (AAO)

Pièce n°3 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

Pièce n°4 : Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

Pièce n°5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Pièce n°6: Termes de références

Pièce n°7 : Proposition technique tableaux types

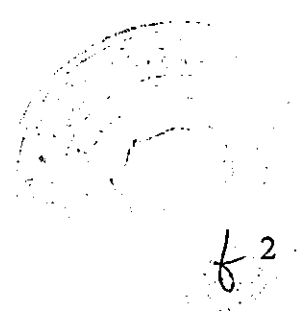
Pièce n°8 : Proposition financière tableaux types

Pièce n°9 : Modèle de marché

Pièce n°10 : Modèles des pièces à utiliser par le Soumissionnaire

Pièce N°11. Charte d'intégrité

Pièce n°12 : Liste des banques et compagnies d'assurance agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des marchés Publics



62

Lettre d'invitation à soumissionner

Référence : Etude-diagnostic en vue de la mise en place des mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun (Phase I).

Financement : BIP 2026 MINRESI, **Imputation :** 60 19 221 1 32000001 0132 361329

Madame / Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifié pour soumissionner à l'appel d'offres national restreint N°003/AONR/MINRESI/CIPM/2026 pour l'étude-diagnostic en vue de la mise en place des mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun (Phase I).

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet cité en référence.

Un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré au MINRESI, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (Bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42, moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA au trésor public.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission de cinq cent milles (500 000) FCFA, et doivent être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS et une copie opérationnelle de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, doit être transmise sous pli scellé, au Service des Marchés Publics du MINRESI, au plus tard le 29 JUN 2026 à 13 heures. Les plis seront ouverts immédiatement en présence des soumissionnaires ou leurs représentants.

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après :

N°	SOUSSIONNAIRES	ADRESSES
01	BERIT SARL	BP : 8201 Douala, Tel : 699 94 57 88
02	PLANET INTEGRATED CONSULTANTS SARL	BP : 8982 Yaoundé, Tel : 697 29 67 95
03	GLOBAL CONSULTING & SERVICES SARL	BP : 8114 Douala, Tel : 633 04 99 39

Les candidats de la liste restreinte ne peuvent s'associer en groupement entre eux.

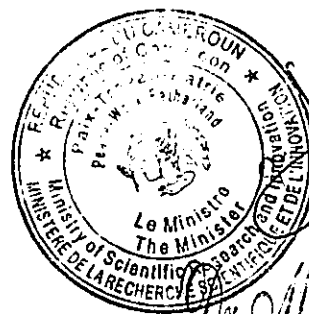
Veillez agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Yaoundé, le 19 JUN 2026.

Copies:

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Affichage.

Le Ministre



Dr. Madeleine Tchuinte

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°003/AONR/MINRESI/CIPM/2026 DU 19 JUIN 2026 POUR L'ETUDE-
DIAGNOSTIC EN VUE DE LA MISE EN PLACE DES MECANISMES DE
PROMOTION ET D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT SCIENTIFIQUE AU
CAMEROUN (PHASE I), EN PROCEDURE D'URGENCE

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution de son Budget d'Investissement Public 2026 et en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité de la programmation et de la planification des activités de la Recherche et de l'Innovation, le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Restreint pour l'étude-diagnostic en vue de la mise en place des mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun (Phase I) . Le présent appel d'offres fait suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°004/AAMI/MINRESI/SG/DAG/2026 du 27 avril 2026.

2. Consistance des prestations

Les travaux de la présente étude consistent dans sa Phase I à dresser un état des lieux de l'appui et de la promotion à l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun. Il s'agira :

- d'identifier les différentes formes d'appui nécessaires pour la promotion de l'entrepreneuriat scientifique ;
- de répertorier les secteurs d'activités prioritaires pouvant servir à l'appui et à la promotion de l'entrepreneuriat scientifique ;
- de ressortir les difficultés entravant l'entrepreneuriat scientifique ;
- d'identifier les pistes d'actions pour booster l'entrepreneuriat scientifique.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de trois (03) mois.

4. Allotissement

Les prestations objet du présent marché sont constituées d'un seul lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est d'un montant de quarante millions (40 000 000) francs CFA.

6. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offre National est restreinte à égalité de conditions aux bureaux d'études de droit camerounais ci-après, retenus à l'issue de l'Appel à Manifestation d'intérêt N°004/AAMI/MINRESI/SG/DAG/2026 du 27 avril 2026.

N°	SOUMISSIONNAIRES	ADRESSES
01	BERIT SARL	BP : 8201 Douala, Tel : 699 94 57 88
02	PLANET INTEGRATED CONSULTANTS SARL	BP : 8982 Yaoundé, Tel : 697 29 67 95
03	GLOBAL CONSULTING & SERVICES SARL	BP : 8114 Douala, Tel : 633 04 99 39

7. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINRESI de l'exercice 2026, sur la ligne d'imputation budgétaire 60 19 222 1 32000003 0132 361311.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbrée acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO dont le montant s'élève à **cinq cent mille (500 000) Fcfa** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. Cette caution doit être accompagnée d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDEC). L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables au MINRESI, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (Bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42 *et* la version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au MINRESI, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics (Bâtiment principal), BP 1457, téléphone 222 23 24 42 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA** payable au Trésor public.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.



Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

13. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 22 JUIL 2026 à 13 heures. Une copie opérationnelle de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **COPIE OPERATIONNELLE DE SAUVEGARDE DES OFFRES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°003/AONR/MINRESI/CIPM/2026 DU 10 JUIL 2026 POUR L'ETUDE DIAGNOSTIC EN VUE DE LA MISE EN PLACE DES MÉCANISMES DE PROMOTION ET D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT SCIENTIFIQUE AU CAMEROUN (PHASE I), en procédure d'urgence** » au Service des Marchés Publics du MINRESI, sous peine de rejet de son offre.

14. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être regroupé en 3 fichiers/volumes distincts. Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

15. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu au moins la note technique minimale requise.

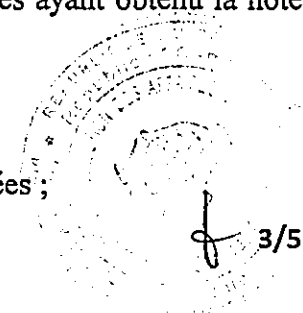
L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 22 JUIL 2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de réunion du MINRESI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de soixante-dix (70) points sur cent (100).

16. Critères d'évaluation

16.1 Critères éliminatoires

- > Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;



- > Absence de caution de soumission timbrée conforme au modèle joint en annexe et de son récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et Consignations (CDEC) à l'ouverture des plis ;
- > Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres ;
- > Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- > Présence d'informations financières dans l'offre technique, à l'exception de la capacité de financement ;
- > Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière;
- > Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE) ;
- > Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- > Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- > Non-conformité du mode de soumission ;
- > Non-respect du format de fichier des offres ;
- > Absence de la copie opérationnelle de sauvegarde des offres en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

16.2 Critères essentiels

Les critères d'évaluation porteront sur :

N°	Critères	Points
A	Présentation	03
B	Expérience du soumissionnaire, pertinente pour la mission	20
C	Compréhension des Termes, Plan de travail et méthodologie proposés	20
D	Logistique	05
E	Capacité de financement	02
F	Personnel	50
Total		100

Seules les soumissions dont les propositions techniques auront obtenu une note supérieure ou égale à 70/100 seront admises à l'analyse financière.

N.B : Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

17. Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

$$NFi = MMD \times 100 / MS$$

Avec NFi= Note financière, MMD= Montant de l'offre la moins-disante, MS= montant évalué du soumissionnaire.

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

$$NF = [(NT \times 70) + (NFi \times 30)] / 100$$

Avec NF= note finale, NT= note technique

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera adjudicataire du marché.

18. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évalué la mieux-disante, celle ayant obtenue la note finale (NF) la plus élevée.

19. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur dépôt dans les services du MINRESI.

20. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics du MINRESI, bâtiment principal, BP 1457, téléphone 222 23 24 42 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

21. Numéro vert du MINMAP

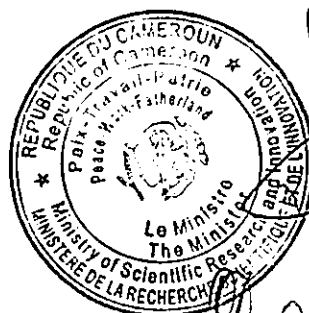
Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25/699 37 07 48

Yaoundé, le 19 Juin 2026

Copies:

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Affichage.

Le Ministre



Dr Madeleine Tchuinte

NOTICE OF RESTRICTED CALL FOR TENDERS
No. 003 /AONR/MINRESI/CIPM/2026 OF 19 JUN 2026 FOR THE
DIAGNOSTIC STUDY TOWARD IMPLEMENTING MECHANISM TO PROMOTE
AND SUPPORT SCIENTIFIC ENTREPRENEURSHIP IN CAMEROON (PHASE I),
IN EMERGENCY PROCEDURE

1. Purpose of the call for tender

In connection with the implementation of the 2026 public investment budget and with a view to improving the quality and effectiveness the research activities programme and planning, the Ministry of Scientific Research and Innovation (MINRESI) hereby launches in emergency procedure a national restricted call for tender for a study on the protection and economic exploitation of intellectual property assets. This tender follows a call for interest No. 004/AAMI/MINRESI/SG/DAG/2026 of 27 April 2026.

2- Consulting projects

This research process carry out in phase 1 is for conducting a review involving an assessment of the support and promotion of scientific entrepreneurship in Cameroon. This is:

- to identify the various forms of support required to promote scientific entrepreneurship;
- to list the high-priority industry sectors that can be used to support and promote scientific entrepreneurship;
- to highlight the obstacles hindering scientific entrepreneurship;
- to identify options to boost scientific entrepreneurship.

3. Planned completion times

The maximum deadline set by the Project Owner for the completion of the project purpose is three (03) months.

4. Allotment

This Tender is in single lot.

5. Estimated Cost

The estimated cost of the project is forty million (40,000,000) CFA francs.

6. Participation and Nature

Participation in this restricted call for tender is open to the consulting firm or office, on equal terms, to Cameroonian companies selected following the Call for interest No. 004/AAMI/MINRESI/SG/DAG/2026 of 27 April 2026.

No.	TENDERERS	ADDRESS
01	BERIT SARL	BP : 8201 Douala, Tel : 699 94 57 88
02	PLANET INTEGRATED CONSULTANTS SARL	BP : 8982 Yaounde, Tel : 697 29 67 95
03	GLOBAL CONSULTING & SERVICES SARL	BP : 8114 Douala, Tel : 633 04 99 39

7. Funding

The service covered by this tender are funded by the MINRESI's Public Investment Budget for the 2026 fiscal year, under budget line 60 19 222 1 32000003 0132 361311.

8. Submission method

The submission method selected for this Request for Quotation is online.

9. Provisional Bond

Each tenderer must attach to his administrative documents a bid bond, hand paid bid, issued by a body or financial institution approved by the Minister of finance to issue bonds in the field of public contracts, the list of which is set out in document 11 of the Tender Documents, an amount of **five hundred thousand (500,000) CFA francs** and valid for thirty (30) days beyond the initial bid validity date. This bond must be accompanied by a deposit receipt issued by the Deposits and Consignments Fund (CDEC). Failure to provide a bid bond issued by a first-class bank or a first-class financial institution approved by the Ministry of Finance to issue bonds in the context of public contract will result in the outright rejection of the tender. A bid bond submitted but bearing no connection with the consultation concern shall be considered absent. A bid bond presented by a tenderer during the tender opening session shall be deemed inadmissible.

10. Consultation of the Tender files

The physical file can be assessed during working hours at MINRESI, Directorate of General Affairs, Public Procurement Department (Main Building), PO Box 1457, telephone 222 23 24 42, and the electronic version on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> upon publication of this notice.

11. Acquisition of the Tender Files

The file may be obtained from MINRESI, Department of General Affairs, Public Contract Service (Main Building), PO Box 1457, telephone 222 23 24 42, upon publication of this notice, after payment of a non-refundable sum of **twenty-five thousand (25,000) CFAfrancs**, to be paid to the Public Treasury.

The electronic version of the tender file can also be downloaded free of charge from the COLEPS platform, available at the above addresses. However, online submission is subject to payment of the tender file purchase fee.

12. File size and format

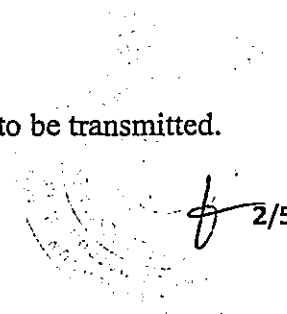
For online submission, the maximum sizes of the documents to be uploaded on the platform and constitute the bidder's offer are as follows:

- 5 MB for Administrative bids;
- 15 MB for Technical bids;
- 5 MB for Financial bids.

The following formats are accepted:

- PDF for text documents;
- JPEG for images.

Bidders should use compression software to reduce the size of the files to be transmitted.



13. Submission of Bids

Tenders must be submitted in French or English on the COLEPS platform no later than 22 JUL 2026 at 1:00 p.m. An operational backup copy of the tender in PDF format, saved in a USB drive or CD/DVD, must be submitted in a sealed envelope to MINRESI's Department of General Affairs, Public Contract Service (main building), clearly and legibly marked: **"OPERATIONAL BACKUP COPY OF TENDERS FOR RESTRICTED NATIONAL OPEN TENDERN^o.003/AONR/MINRESI/CIPM/2026 OF 19 FEB 2026 FOR THE DIAGNOSTIC STUDY TOWARD IMPLEMENTING MECHANISM TO PROMOTE AND SUPPORT SCIENTIFIC ENTREPRENEURSHIP IN CAMEROON (PHASE I), in emergency procedure"** in MINRESI's Public Contract Service. Non-compliance to this requirement will be rejected.

14. Admissibility of bids

The administrative documents, technical and the financial bid must be placed in three (03) separate files.

The Project Owner will reject:

- Envelopes bearing indication of the bidder's identity;
- Bids that do not comply with the bidding procedure;

Any tender that does not comply with the requirements of the Request for Quotation shall be declared ineligible. In particular, the absence of a bid bond issued by a body or financial institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds in the field of public contract, or failure to comply with the model document, will result in the outright rejection of the bid without any recourse. A bid bond with no connection to the concerned tender is invalid. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session is inadmissible.

15. Bids opening

The opening of the bids will be done in a single (01) session.

The opening of administrative documents, technical and financial bids shall be done on 22 JUL 2026 at 2:00 p.m. MINRESI's Public Contract Internal Commission in the Conference Hall of the Ministry of Scientific Research and Innovation.

Only bidders or their duly mandated representatives with full knowledge of the file may attend this opening session.

The evaluation of financial bids will take place once the technical evaluation are completed and will only concern bidders with a minimum score of seventy (70) out of one hundred (100).

16. Evaluation Criteria

16.1 Eliminary Criteria

- False declaration or forged documents;
- Absence of stamped bid bound conforming to the model attached in an appendix, along and a receipt issued by the Deposits and Consignments Fund (CDEC) during the bid opening;
- Absence or non-conformity of a document in the administrative file 48 hours after the bids opening;
- Minimal technical score of seventy (70) out of hundred (100);

- Inclusion of financial information in the technical bid, with the exception of the financing capacity;
- Absence of a Quantified Unit price in the financial bid;
- Absence of a component of the financial bid (the tender, the BPU, the DQE);
- Absence of declaration on honour that they have not abandoned a contract in the last three (03) years;
- Absence of a dated and signed integrity charter;
- Non-compliance with the submission method;
- Non-compliance with the tender file format;
- Absence of an operational backup copy of the bids in the event of a malfunction of the COLEPS platform.

16.2 Essential criteria

The evaluation criteria will cover:

No	Criteria	Points
A	Overview	03
B	The bidder's experience relevant to the assignment	20
C	Understanding of the Terms of Reference, proposed work plan and methodology	20
D	Logistics	05
E	Financial capacity	02
F	Staff	50
	Total	100

Only bidders that technical proposal will be awarded a score above or equal to 80/100 will be admitted to the financial evaluation.

Remarks: Details of these essential criteria are set out in the evaluation grid contained in Annex 6 of Part 10 of the Tender Files.

17. Selection Method

The consultant will be selected using the cost effectiveness method (lowest bid) in accordance with the procedures described in this Tender files.

A financial score will be assigned to the financial bids of each company, as follows:

$$NF_i = MMD \times 100/MS$$

NF_i = Financial score, MMD = Amount of the lowest bid, MS = Bidder's evaluated amount.

The Final Score (FS) for each bidder will be calculated as follows:

$$FS = [(NT \times 70) + (NF_i \times 30)] / 100$$

FS = Final score, TS = Technical score

The bidder with the highest final score will be awarded the contract.

18. Award of contract

The employer will award the contract to the bidder whose bid has been determined to be substantially responsive to the Tender file and whose bid has been determined to be the lowest evaluated bid including, where applicable, proposed.

4/5

19. Validity period of tenders

Bidders shall be bound by their tenders for a period of **ninety (90) days** from the deadline set for the opening of tenders in MINRESI's services.

20. Further information

Further information may be obtained during working hours MINRESI's Department of General Affairs, Public Contract Service (main building), PO Box 1457, telephone 222 23 24 42 or on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

21. MINMAP's toll-free number

For any attempted corruption or acts of malpractice, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: **673 20 57 25/699 37 07 48**.

Yaounde, on the 19 JUN 2026

The Minister

Copies:

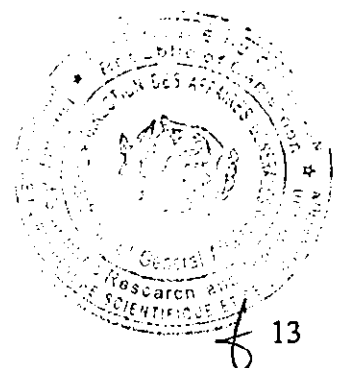
- MINMAP;
- ARMP;
- President CIPM;
- Publication;



Dr Madeleine Tchuinte



Article 22.	Ouverture des plis et recours
Article 23.	Caractère confidentiel de la procédure
Article 24.	Eclaircissements sur les offres en phase d'analyse
Article 25.	Détermination de la conformité des offres
Article 26.	Evaluation des propositions et recours
Article 27.	Correction des erreurs
Article 28.	Négociations
Article 29.	Attribution
Article 30.	Infructuosité ou annulation d'une procédure
Article 31.	Notification de l'attribution du marché
Article 32.	Publication des résultats d'attribution et recours
Article 33.	Signature du marché
Article 34.	Cautionnement définitif



Pièce n°4 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

1.1 Données particulières

Nom du Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations : **Le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.**

1.2 Mode de sélection : Le Cabinet/consultant sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût (mieux disant) conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

1.3 Titre du projet : Etude diagnostic en vue de la mise en place des mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun (Phase I).

1.4 L'objectif global

Les travaux de la présente étude consistent dans sa Phase I à dresser un état des lieux de l'appui et de la promotion à l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun. Il s'agira :

- d'identifier les différentes formes d'appui nécessaires pour la promotion de l'entrepreneuriat scientifique ;
- de répertorier les secteurs d'activités prioritaires pouvant servir à l'appui et à la promotion de l'entrepreneuriat scientifique ;
- de ressortir les difficultés entravant l'entrepreneuriat scientifique ;
- d'identifier les pistes d'actions pour booster l'entrepreneuriat scientifique.

2.1 Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de trois (03) mois.

2.2. Allotissement

Les prestations objet du présent marché sont constituées d'un seul lot.

2.3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est d'un montant de **quarante millions (40 000 000) francs CFA.**

2.4. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINRESI de l'exercice 2026, sur la ligne d'imputation budgétaire 60 19 222 1 32000003 0132 361311.

2.5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

2.6 Des éclaircissements peuvent être demandés sept (07) jours avant la date de dépôt des soumissions.

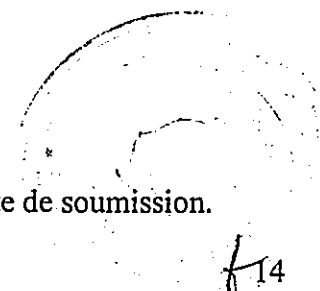
Les demandes d'éclaircissement doivent être expédiées au MINRESI, Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, BP 1457, téléphone 222 23 24 42.

3.1 Les propositions devront être rédigées en français ou en anglais.

3.2 Deux consultants figurant sur la liste restreinte ne peuvent s'associer.

3.3 Les montants devront être libellés en francs CFA.

3.4 Les propositions doivent demeurer valides quatre-vingt-dix (90) jours après la date de soumission.



3.5 Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **22 juillet 2026 à 13 heures**. Une copie opérationnelle de sauvegarde de l'offre sous format PDF, enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « **COPIE OPERATIONNELLE DE SAUVEGARDE DES OFFRES RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°003/AONR/MINRESI/CIPM/2026 DU 19 JUIN 2026 POUR L'ETUDE DIAGNOSTIC EN VUE DE LA MISE EN PLACE DES MECANISMES DE PROMOTION ET D'APPUI A L'ENTREPRENARIAT SCIENTIFIQUE AU CAMEROUN (PHASE I), en procédure d'urgence** » au Service des Marchés Publics du MINRESI, sous peine de rejet de son offre.

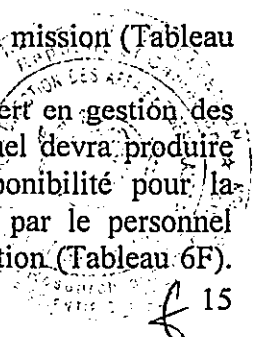
La liste des informations sur la qualification devra être regroupée en trois (03) volumes ou fichiers insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillées comme suit :

1. Volume 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- a. La déclaration d'intention de soumissionner, timbrée (suivant modèle joint) ;
- b. L'accord de groupement, le cas échéant ;
- c. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- d. L'attestation de conformité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- e. L'attestation d'immatriculation timbrée ;
- f. L'attestation de non-faillite délivrée par le tribunal de 1^{ère} instance du siège de l'entreprise ;
- g. Une expédition du registre de commerce ;
- h. Une attestation de domiciliation bancaire ;
- i. La quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA** ;
- j. La caution de soumission timbrée (suivant le modèle joint) d'un montant de **cinq cent mille (500 000) francs CFA** et d'une durée de validité de trois (03) mois accompagné du récépissé de dépôt à la Caisse des Dépôts et Consignations du Cameroun (CDEC) ;
- k. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;
- l. Une attestation de conformité sociale délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de ladite attestation ;
- m. Une copie certifiée du registre de commerce ;
- n. La charte d'intégrité remplie et souscrite par le soumissionnaire suivant le modèle joint en annexe ;
- o. Une déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas abandonné de marchés au cours des trois dernières années.

2. Volume 2 : Le dossier technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :

- a. Une brève description du Cabinet/consultant et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 6B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer le profil du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Cabinet/consultant ;
- b. Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 6C) ;
- c. Les références du candidat dans les prestations similaires (études) ;
- d. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 6D) ;
- e. La composition de l'équipe proposée : Un chef de mission : un juriste, un expert en gestion des projets, un statisticien, un chef d'équipe et quatre enquêteurs. Chaque personnel devra produire l'attestation de présentation de l'originale du diplôme, l'attestation de disponibilité pour la réalisation de la présente prestation et des curricula vitæ récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 6F).



Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions.

f. Matériel :

- Micro-ordinateurs (04 micro-ordinateurs), le candidat devra justifier leur possession par des factures ;
- Imprimante et photocopieur : le candidat devra justifier leur possession par des factures ;
- Un véhicule de liaison, joindre :
 - * Preuve de possession : carte grise (pour le véhicule).
 - * Preuve de location : Contrat de location dont la durée couvre la période d'exécution des travaux + carte grise ;
- h. Une capacité de financement.

3. Volume 3 : La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du 3.6 du RGAO :

- a. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
- b. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli signé, daté et cacheté;
- c. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli signé, daté et cacheté;
- d. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.

N.B : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est en ligne.

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Tout complément d'information doit être envoyé à l'adresse suivante : MINRESI BP : 1457 Yaoundé.

a) CRITERES ELIMINATOIRES

- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées;
- Absence de caution de soumission timbrée conforme au modèle joint en annexe et de son récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôts et Consignations (CDEC) à l'ouverture des plis;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture des offres ;
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100) ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique, à l'exception de la capacité de financement ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière
- Absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, le BPU, le DQE) ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (03) dernières années ;
- Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

- Non-conformité du mode de soumission ;
- Non-respect du format de fichier des offres ;
- Absence de la copie opérationnelle de sauvegarde des offres en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant :

b) CRITERES ESSENTIELS

N°	Critères	Points
A	Présentation	03
B	Expérience du soumissionnaire, pertinente pour la mission	20
C	Compréhension des Termes, Plan de travail et méthodologie proposés	20
D	Logistique	05
E	Capacité de financement	02
F	Personnel	50
Total		100

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 points sur 100 seront analysées.

b) le dossier financier

Il sera attribué aux offres financières de chaque entreprise, une note financière, calculée de la manière suivante :

$$NFi = MMD \times 100 / MS$$

Avec NFi= Note financière, MMD= Montant de l'offre la moins-disante, MS= montant évalué du soumissionnaire.

La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante :

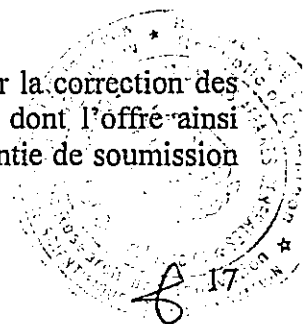
$$NF = [(NT \times 70) + (NFi \times 30)] / 100$$

Avec NF= note finale, NT= note technique

Le montant de l'Offre sera déterminé en rectifiant son montant proposé comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence dans le bordereau des prix unitaires entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fait foi. Si au-delà de la différence, le prix en lettres est illisible ou indéchiffrable, il sera demandé une confirmation du prix au soumissionnaire, ou fait un rapprochement par rapport aux autres pièces du dossier
- Lorsqu'il y a une incohérence entre les prix unitaires du bordereau des prix et des prix figurant au détail estimatif, les prix en lettres du bordereau sont considérés.
- En cas d'erreurs de quantités, de multiplication ou d'addition constatées dans le détail estimatif, les corrections sont faites en prenant en compte les prix en lettres du bordereau et les quantités du dossier d'Appel d'Offres.
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable.
- En excluant les sommes prévisionnelles et le cas échéant les provisions pour imprévus figurant dans le détail estimatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive.
- En appliquant les rabais offerts par le soumissionnaire.

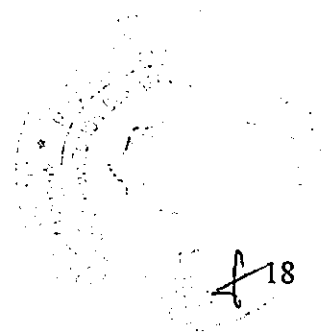
Le montant figurant dans la soumission est corrigé à la procédure sus mentionnée pour la correction des erreurs. Ledit montant est réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire, dont l'offre ainsi corrigée et retenue n'accepte pas la correction effectuée, son offre est rejetée et sa garantie de soumission peut être saisie conformément à la réglementation en vigueur.



L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué du prix unitaire est purement rejetée.

La Commission de Passation des Marchés pourra demander des éclaircissements aux soumissionnaires sur tous les points qu'elle jugera utile pour la compréhension des offres. La demande d'éclaircissement et la réponse qui lui est apportée sont formulées par lettre ou par télex, mais aucun changement de montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des soumissions.

NB : Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Sous peine de rejet de ses références, le soumissionnaire est tenu de fournir les copies de la première et la dernière page de chaque marché ainsi que les Procès-Verbaux de réception des travaux.



Les détails des grilles de notation sont les suivants :

CRITERES ET SOUS CRITERES DE NOTATION		Notation	Observations
A. Présentation			
A1 : Pagination et Lisibilité		1	
A2 : Présence des intercalaires de couleur		1	
A3 : Les pièces sont présentées dans l'ordre		1	
Total Présentation		03 pts	
B. Références professionnelles du cabinet			
Au moins deux expériences justifiées dans les études d'un montant minimum de 20 millions au cours des cinq dernières années (justifié par les 1ères et dernières pages du contrat enregistré + PV de recette ou attestation de bonne fin des études réalisées)		10 pts par projet pour un maximum de 02 projets	20
Total Références professionnelles du cabinet		20pts	
C. Plan de travail et méthodologie proposés par rapport aux Termes de référence			
C.1 : Organigramme de la structure		1	
C.2 : Compréhension de la mission		5	
C.3 : Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission		4	
C.4 : Planning et conformité au délai de soumission		1	
C.5 : Cohérence du planning		1	
C.6 : Les estimations des apports du personnel clé		4	
C.7: Les tâches confiées à chacun des membres de l'équipe et calendrier		2	
C.8: Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage		2	
Total Plan de travail et méthodologie proposés par rapport aux Termes de référence		20 pts	
D. Logistique			
D.1 : Un véhicule de mission		5	
D.2 : micro-ordinateurs (04 micro-ordinateur)		1	
D.3 : Imprimantes (01 imprimante)		1	
D.4 : photocopieur		1	
Total Logistique		05 pts	
E. Capacité de financement			
Capacité de financement Comprise entre 5 000 000 Fcfa et 20 000 000 Fcfa		1	
Capacité de financement \geq 20 000 000 Fcfa		2	
Total Capacité financière		2 pts	
F. Qualifications et expériences du personnel			
Personnel clé			
Chef de mission Un Juriste (10 pts)	Bacc + 5 au moins en droit (Attestation de présentation de l'original du diplôme)	2	
	Nombre d'années d'expérience générale (\geq 08 ans)	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (\geq 3)	2	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé en tant que chef de mission (\geq 2)	2	
Un expert en gestion des projets (08	Bac + 3 au moins en gestion des projets	2	

pts)	(Attestation de présentation de l'original du diplôme)		
	Nombre d'années d'expérience générale (≥ 08 ans)	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 3)	3	
Un statisticien (08 pts)	Bac +5 au moins en statistique (Attestation de présentation de l'original du diplôme)	2	
	Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 3)	3	
Un Chef d'équipe (08 pts)	Bac +3 au moins (Attestation de présentation de l'original du diplôme)	2	
	Nombre d'années d'expérience générale (≥ 05 ans)	3	
	Nombre de projets similaires auxquels le concerné a participé (≥ 3)	3	
Quatre enquêteurs (16 pts)	Bac (Attestation de présentation de l'original du diplôme)	4x2	
	Nombre d'années d'expérience générale (≥ 03 ans)	4x2	
Total Qualifications et expériences du personnel		50pts	
TOTAL DES POINTS		100 pts	



Pièce N°5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché (CCAG complété)

La présente étude a pour objet l'étude diagnostic en vue de la mise en place des mécanismes de promotion et d'appui à l'entreprenariat scientifique au Cameroun (Phase I).

Article 2 : Procédure de passation du marché (CCAG complété)

Le présent marché est passé par Appel d'Offres National Restreint. Le présent appel d'offres fait suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°004/AAMI/MINRESI/SG/DAG/2026 du 27 avril 2026.

Article 3 : Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)

3.1. Définitions générales

- **L'Autorité Contractante** est le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation par le point focal désigné à cet effet.
- **L'Autorité en charge du contrôle** de l'effectivité de la réalisation des prestations est le Ministre en charge des marchés publics ;
- **Le Maître d'Ouvrage** est le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations ;
- **Le Chef de Service du marché** est le Directeur des Affaires Générales du MINRESI, ci-après désigné le Chef de service. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- **L'ingénieur du marché** est le Chef de la Division de la Promotion et d'Appui à l'Innovation (DPAI) du MINRESI ci-après désigné l'ingénieur. Il est responsable du suivi technique du marché :
 - * Il apprécie le déploiement, les rapports et les réclamations éventuelles du prestataire ;
 - * Il veille au respect des clauses techniques et administratives et des délais contractuels ;
 - * Il donne au contractant toutes les indications dont il a besoin en cours d'exécution des prestations ;
 - * Il ne peut relever le prestataire de ses obligations contractuelles, ni ordonner une quelconque modification du contenu du marché ;
 - * Il émet à l'attention du Chef de Service des avis motivés sur les différents événements et rend compte au Chef de Service de l'activité du cocontractant.
- Le prestataire est : *[A préciser]* ;

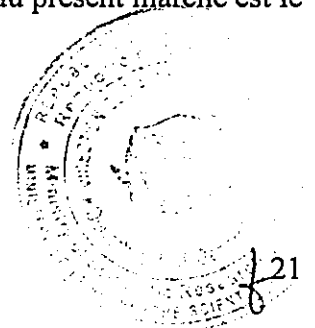
3.2. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance. Dans ce cas :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est le MINRESI ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est le MINRESI ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est la Paierie Spécialisée placée auprès du MINRESI ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Directeur des Affaires Générales du MINRESI.

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables (CCAG complété)

- 4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.



4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent marché venaient à être modifiés après la signature du marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché (CCAG Article 8)

Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité :

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement ;
2. la soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des clauses Administratives particulières et aux termes de références ;
3. Le cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Les termes de références ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant de la lettre-commande : les bordereaux des prix unitaires et le détail ou le devis estimatif ;
6. Le projet d'exécution ;
7. Le cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations mis en vigueur par arrêté N°033 du 13 février 2007 ;
8. Le ou les cahiers des clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet de la lettre-commande.

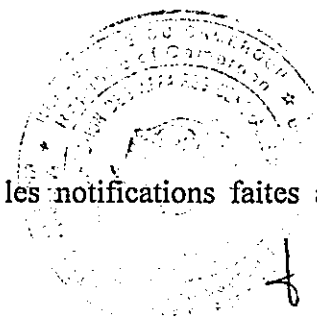
Article 6 : Textes généraux applicables (CCAG complété)

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi n°2018/11 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
2. La Loi 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
3. La loi n° 2025/012 du 23 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
4. Le décret n° 2018 /366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application;
5. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
6. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par Le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012;
7. La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
8. La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
9. La circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
10. L'arrêté N° 038/CAB/PM du 15 mai 2016 mettant en vigueur les dossiers types d'Appel d'Offres pour la passation des Marchés ;
11. L'Arrêté N° 000210/MINFI du 11 juin 2020 portant création d'une Pairie Générale et des Pairies spécialisées auprès de certains Départements Ministériels ;
12. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 7 : Communication (CCAG Articles 5 et 6 complétés)

7.1. Toutes les communications au titre du présent marché sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :



- a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire : Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de : [à préciser] chef lieu de la région dont relève les prestations.
- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur/Madame le : [A préciser] avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur.

7.2. Le prestataire adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'œuvre, avec copie au Chef de Service.

Article 8 : Ordres de service (CCAG Article 7)

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de service du marché, avec copie à l'Ingénieur du marché.

8.2 Sur proposition du Chef de Service du Marché, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur du marché et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du Marché ou le Maître d'œuvre, le cas échéant.

8.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du Marché, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par ses services au Cocontractant avec copie au Chef de service du Marché et à l'Ingénieur.

8.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles (CCAG complété)

Non applicable

Article 10 : Matériel et personnel du prestataire (CCAG complété)

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de service. En cas de modification, le prestataire le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités.

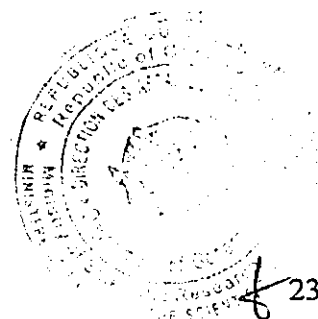
10.3 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.

Chapitre II : Clauses financières

Article 11 : Garanties et cautions (CCAG complété)

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 2% du montant TTC du marché.



Il est constitué et transmis au Chef de Service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

11.2. Cautionnement de garantie

Pas de retenue de garantie.

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage Préciser

Sans objet.

Article 12 : Montant du marché (CCAG complété)

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] ci-joint, est de (en chiffres) (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (____) francs CFA
- Montant de la TSR et/ou l'AIR : _____ (____) francs CFA
- Net à percevoir = HTVA-(TSR et/ou AIR) (____) F CFA.

Article 13 : Lieu et mode de paiement (CCAG complété).

En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au prestataire, dans les conditions indiquées dans le marché, le prestataire s'engage par les présentes à exécuter le marché conformément aux dispositions du marché.

a. Pour les règlements en francs CFA, soit (montant en chiffres et en lettres), représentant le net à mandater, par crédit au compte n° _____ ouvert au nom du prestataire la banque _____ ;

Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 16)

Pas de variation des prix.

Article 15 : Formules de révision des prix (CCAG article 17)

Pas de révision des prix.

Article 16 : Formules d'actualisation des prix (CCAG article 17)

Pas d'actualisation des prix.

Article 17 : Avances (CCAG article 18)

17.1. Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas une avance de démarrage.

Article 18 : Règlement des prestations (cf. art. 19 CCAG complété)

Au vu du bordereau de livraison, du procès-verbal de réception et de la facture définitive, le montant de la présente lettre-commande est payé par virement bancaire au compte n° _____ domicilié à _____ au plus tard trente (30) jours après des documents cités.

Article 19 : Intérêts moratoires (CCAG article 28)

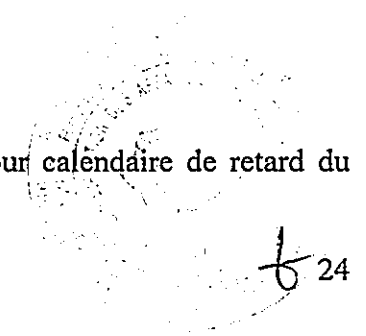
Les intérêts moratoires éventuels sont dus conformément à l'article 166 du décret n° 2018 /366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics.

Article 20 : Pénalités (CCAG article 29 complété)

A. Pénalités de retard

20.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable) :

a. Un deux millièmes (1/2000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;



b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

20.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants.

B. pénalités spécifiques : Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard pour chaque pénalité spécifique.

20.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités spécifiques suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif ;
- Remise tardive des assurances ;
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait du Prestataire ;

Article 21 : Décompte final (CCAG complété)

21.1 Après achèvement des prestations et dans un délai maximum de trente (30) jours après la date de réception provisoire, le prestataire établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble. La transmission du décompte final en vue du paiement est subordonnée au visa du Ministre des Marchés Publics.

Article 22 : Régime fiscal et douanier (CCAG complété)

Le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

Article 23 : Timbres et enregistrement des marchés (CCAG article 20)

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

Chapitre III : Exécution des prestations

Article 24 : consistance des prestations

Confère TDR

Article 25 : Délai d'exécution de la Lettre-Commande (CCAG article 20)

25.1. Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de trois (03) mois à compter de la date de notification de la Lettre-Commande.

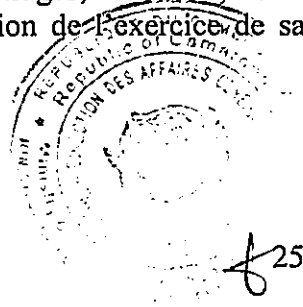
25.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 26 : Obligations du Maître d'Ouvrage (CCAG complété)

26.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.

26.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 27 : Obligations du prestataire (CCAG complété)



27.1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.

27.2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.

27.3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit à l'Autorité Contractante et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou de la Lettre-Commande.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un marché passé par l'Autorité Contractante auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

27.4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

27.5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, de restituer tous les documents empruntés à l'Autorité Contractante.

27.6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du marché, et à son issue pendant la durée du marché de fournir des biens, prestations ou services destinés à l'Autorité Contractante découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

27.7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

27.8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

Article 28 : Assurances (CCAG complété)

Les risques de toutes natures pendant le déroulement des prestations doivent être couverts par une police d'assurance responsabilité civile, chef d'entreprise, prise par le prestataire.

Article 29 : Programme d'exécution (CCAG complété)

Le programme d'exécution devra être conforme aux spécifications des clauses techniques.

Article 30 : Agrément du personnel (CCAG complété)

Si l'Autorité Contractante demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

L'Autorité Contractante se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

Article 31 : Sous-traitance (CCAG article 27)

Pas de sous-traitance.

Chapitre IV : De la recette

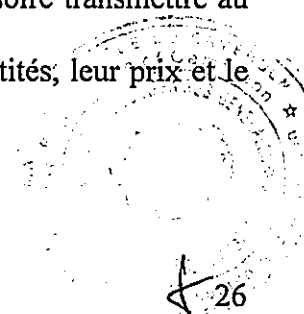
Article 32 : Document à fournir avant la réception

Le prestataire devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

- Copie de la facture du prestataire décrivant les prestations indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Cinq copies du rapport final.

Article 33 : Commission de Suivi et de Recette Technique

La Commission de réception sera composée des membres suivants :



1. **Président** : Le Maître d’Ouvrage ou son représentant;
2. **Rapporteur** : L’Ingénieur du marché ;
3. **Membres** : Le Chef de Service du marché ou son représentant ;
Le Chef de Service des Marchés Publics du MINRESI ;
L’Agent chargé des Opérations de la Comptabilité Matières du cabinet du MINRESI ;
Le cocontractant (sans voix délibérative) ;
4. **Observateur** : Le représentant du MINMAP.

Le procès-verbal de réception est signé par tous les membres de la commission.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 34 : Cas de force majeure (CCAG article 41)

En cas de force majeure, le prestataire ne verra sa responsabilité dérogée que s’il a informé par écrit le Maître d’Ouvrage de la situation et ce, avant la fin du dixième jour qui a succédé à l’évènement. En tout état de cause, il appartient au Maître d’Ouvrage d’apprécier cette force majeure et les preuves fournies.

Article 35 : Résiliation de la Lettre-Commande (CCAG article 42)

La Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu à la section III Titre IV du décret n° 2004/275 du 24 Septembre 2004 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l’un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l’exécution d’un ordre de service ou arrêt injustifié des prestations de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutés ;
- Défaillance du prestataire ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 36 : Différends et litiges (CCAG article 48)

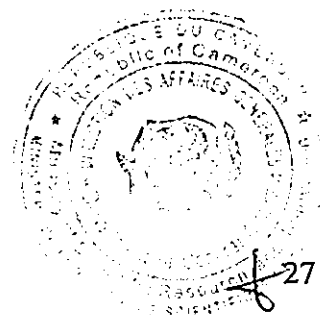
Lorsqu’aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 37 : Edition et diffusion de la présente Lettre-Commande (CCAG complété)

Quinze (15) exemplaires du présent marché seront édités par les soins du titulaire du marché puis transmis au Chef de service des marchés pour suite de la procédure.

Article 38 et dernier : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande (CCAG complété)

La présente Lettre-Commande ne deviendra définitive qu’après sa signature par le Maître d’Ouvrage. Elle entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par ce dernier.



TITRE II : TERMES DE REFERENCES (TDR)

ETUDE EN VUE DE L'ELABORATION DES MECANISMES DE PROMOTION ET D'APPUI A L'ENTREPRENARIAT SCIENTIFIQUE AU CAMEROUN

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A- Introduction

La recherche-développement constitue dorénavant, un enjeu majeur dans la mesure où, la maîtrise de la science et de la technologie n'a jamais eu autant d'impact sur le développement économique, social et culturel des nations. Les pays émergents ou pays en développement dont la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, le Maroc, la Thaïlande, Singapour et autres, ont rattrapé le niveau de développement des pays riches par la science et la technologie. Ainsi, plus un pays possède un riche le patrimoine scientifique et d'innovation qualitatif, plus grand est sa capacité de résoudre les problèmes de développement et de créer les emplois. S'agissant du Cameroun, ce pays dispose un énorme potentiel de recherche scientifique qualitatif qui requiert qu'il soit être transformé en innovation industrielle source d'emplois. Ceci est d'autant plus plausible que l'un des principaux objectifs du Cameroun à l'horizon 2035 est l'atteinte de son émergence. Pour y parvenir, la recherche et l'innovation constituent des leviers importants de la transformation structurelle de l'économie camerounaise. C'est ainsi que, le Gouvernement de la République du Cameroun a mis la recherche scientifique et l'innovation au centre du processus d'implémentation de sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Ce rôle de levier de développement accordé au sous-secteur de la recherche et innovation vise à favoriser l'émergence d'une économie résiliente sur la base des résultats des recherche. Concrètement, il s'agit de produire des nécessaire à résoudre les problèmes sociétaux, mais également à créer des emplois pour lutter contre la pauvreté et le chômage. L'implication de la recherche et de l'innovation dans la dynamique de l'économie peut être opérationnalisé à travers l'entrepreneuriat scientifique.

Domaine en pleine croissance à travers le monde, l'entrepreneuriat scientifique se situe à l'intersection de la recherche scientifique et de l'innovation commerciale. Il consiste à transformer les découvertes, connaissances et technologies issues de la recherche en produits, services viables et commercialisables. Techniquement, l'entrepreneuriat scientifique est une démarche qui vise à sortir la science des laboratoires pour la rendre utile et accessible à la société en créant de la valeur économique et sociale. À cet effet, cette démarche favorise le transfert des savoirs vers les entreprises en créant des écosystèmes d'innovation. Les entreprises communément appelées *Spin-Off Scientifiques* c'est-à-dire une entreprise créée à partir des résultats de la recherche scientifiques en sont un exemple typique. Ainsi donc, en plus de résoudre les problèmes sociétaux (santé, environnement, technologie, etc.) l'objectif est de créer une valeur ajoutée économique centrée sur la création d'emploi et de richesse. De toute évidence, les leaders économiques mondiaux comme les États Unis, le Japon, la Chine, la Corée et certains pays émergents ont réussi à assimiler l'entrepreneuriat scientifique comme modèle de croissance économique. Ils intègrent les produits innovants issus de la recherche comme moteur du développement de leurs entreprises.

En s'alignant à cette nouvelle approche de développement par l'économie des savoirs, le Gouvernement camerounais, à travers le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) développe une politique visant à rapprocher le monde des entreprises à celui de la recherche. Conscient de cette volonté étatique de dialogue entre le secteur la recherche et le monde des entreprises, le patronat camerounais par la voix du Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM) a manifesté sa volonté de porter à réalisation le partenariat Recherche-entreprises. Dans la perspective d'une collaboration

effective et efficiente, le GECAM organise régulièrement les *Universités du GICAM* et les *Journées de l'Entreprises* qui sont des cadres de concertation Chercheurs-entreprises pour apporter des propositions de solutions susceptibles de renforcer le développement de l'économie camerounaise. En vue de concrétiser son engagement de partenariat public-privé dans le secteur de la recherche et de l'innovation, le GECAM n'hésite pas de formaliser sa collaboration par la signature des conventions cadre de coopération avec les sectoriels. Tel est le cas de la convention cadre de collaboration entre le MINRESI et le GICAM.

Signée le 31 mai 2016, la convention cadre de collaboration entre le MINRESI et le GICAM a pour but de fixer les modalités de collaboration entre les deux parties en vue d'améliorer la compétitivité de l'économie camerounaise à travers un partenariat Public-Privé axé sur la valorisation des résultats de la Recherche. Par cette initiative conjointe, le MINRESI et le GICAM ont formalisé la création d'un pont du monde de la recherche vers les entreprises pour la mise sur le marché des produits locaux de qualité hautement compétitif (Économie de la Recherche, 2014 :40). En dépit des efforts consentis par le gouvernement, force est de constater que l'entreprise scientifique demeure embryonnaire et peu connue aux niveaux national et international. C'est ainsi que, malgré les multiples résultats innovants bénéfiques à la croissance récoltée par la recherche camerounaise sur les plans national et international, l'entrepreneuriat scientifique demeure embryonnaire avec quelques startups existant dans le domaine de la recherche agricole, en pharmacopée traditionnelle et en matériaux locaux. Malgré cet effort, le développement de l'entrepreneuriat scientifique est timide au niveau national. Au MINRESI, quelques Startups (pharmacopée traditionnelle, recherche agricole et des matériaux locaux) ayant bénéficié des Fonds de l'Union Européenne emploient de quelques travailleurs indépendants. Mais cela n'est pas suffisant pour réduire le taux de chômage de manière significative. Or, le pays dispose d'une production diversifiée des innovations qui peuvent favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat scientifique. Cette situation devrait être corrigée sans tarder pour un arrimage de la recherche-développement à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30). Ainsi, dans l'optique de réduire ce gap, le MINRESI, à travers conduire un projet visant à développer les mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique.

L'idée de ce projet est donc de mettre en place des mécanismes de promotion et d'appui aux entreprises scientifiques pour un développement inclusif du Cameroun.

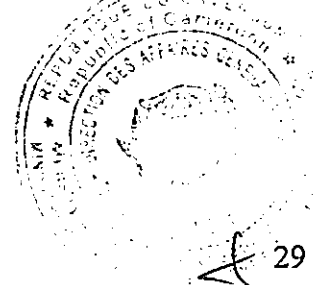
En effet, la nécessité de mettre à disposition des consommateurs finaux (les populations) des résultats scientifiques des laboratoires a imposé au monde de la recherche de développer divers mécanismes de leur promotion et même d'appui aux entreprises utilisant comme matières premières les résultats innovants de la recherche. Conscient de l'importance de l'entrepreneuriat scientifique dans le processus de développement, le Cameroun à travers le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) à travers la Division de de la Promotion et de l'Appui à l'Innovation (DPAI) entend commettre l'étude sur la mise en place des mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun. Le projet dans sa phase I permettra de faire un état de lieu (diagnostic) comme fondement des prochaines phases de ladite étude.

I- PROBLEMATIQUE

La situation peu reluisante des entreprises scientifiques dans l'écosystème de l'économie camerounaise pose le problème majeur du manque d'une étude sérieuse de la mise en place des mécanismes de promotion et de leur appui viable gage de développement inclusif au Cameroun. Pour corriger cela, l'intérêt d'un appui substantiel et une bonne méthode de la promotion des produits desdites entreprises serait un atout indéniable pour leur développement. Il revient donc ici dans la première phase de l'étude de faire un diagnostic de la mise en place des mécanismes de promotion et d'appui afin mieux cerner le problème de l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun.

II- OBJECTIFS

Les objectifs de l'étude sont à la fois généraux et spécifiques.



i- Objectif général

L'objectif général de cette étude dans sa Phase I est de dresser un état des lieux de l'appui et de la promotion à l'entrepreneuriat scientifique au Cameroun.

ii- Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- ❖ Identifier les différentes formes d'appui nécessaires pour la promotion de l'entrepreneuriat scientifique ;
- ❖ Répertorier les secteurs d'activités prioritaires pouvant servir à l'appui et à la promotion de l'entrepreneuriat scientifique ;
- ❖ Ressortir les difficultés entravant l'entrepreneuriat scientifique ;
- ❖ Identifier les pistes d'actions pour booster l'entrepreneuriat scientifique.

III. ACTIVITES

- ❖ élaboration et validation des TDRs et des fiches de collecte des données ;
- ❖ collecte de données;
- ❖ traitement et analyse des données collectées ;
- ❖ production du rapport de l'état des lieux.

IV. POPULATION CIBLE

L'étude vise tout d'abord les startups et innovateurs. Ensuite, elle s'adresse à l'administration (MINPMEESA, MINMIDT, MINEPAT, MINFI, MINESUP, MINEFOP, MINCOMMERCE, MINRESI, etc.). Elle s'intéressera également aux

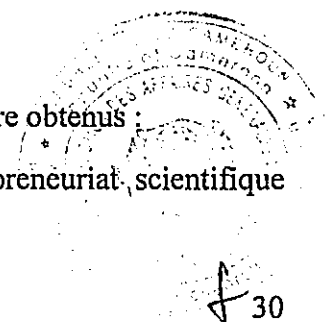
- organismes de recherche relevant de la tutelle du MINRESI ;
 - universités d'État et privées sous tutelle du MINESUP ;
 - institutions et organismes de recherche sous tutelle des ministères sectoriels ;
 - institutions de recherche privées ;
 - institutions de recherche en coopération ;
 - chercheurs indépendants
- Comme groupements dans le secteur de l'économie l'étude vise

- le GECAM
- le GEFAC
- l'OAPI
- la Chambre de Commerce, de l'Industrie et d'Agriculture
- universités publiques et privées
- Start-ups scientifiques
- Incubateurs

V. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la première phase de cette étude, les résultats suivants devraient être obtenus :

- ❖ Les différentes formes d'appui nécessaires pour la promotion de l'entrepreneuriat scientifique identifiées ;



- ❖ les secteurs d'activités prioritaires pouvant servir à l'appui et à la promotion de de l'entrepreneuriat scientifique répertoriés ;
- ❖ les difficultés entravant l'entrepreneuriat scientifique ressorties ;
- ❖ les pistes d'actions pour booster l'entrepreneuriat scientifique identifiées

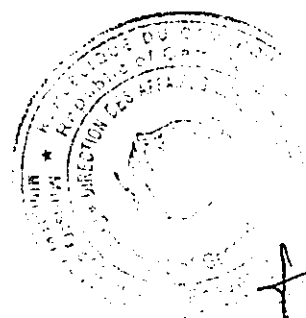
VI. LIVRABLES

A cet effet, le consultant et son équipe produiront trois livrables à savoir :

- ❖ un rapport statistique de collecte des données de terrain ;
- ❖ un rapport d'état des lieux

VII. DUREE

La réalisation des prestations dans phase diagnostic se fera pendant trois (03) mois et couvrira quelques régions, sous réserve du climat politique prévalant dans certaines régions du Cameroun.



Pièces n°7 : Proposition technique, Tableaux types

7A. Lettre de soumission de la Proposition Technique

7B. Références du Candidat

7C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et Installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage

7D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

7E. Composition de l'équipe et responsabilité de ses membres

7F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé

7G. Calendrier des activités (programme de travail)



7A. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°.....du.....relatif à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la prestation objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat :

Adresse :



7B. Références du candidat

Services rendus pendant les [indiquer le nombre de 1 à 5] dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications.

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission :	Pays :
Lieu :	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils) :
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission :
Adresse :	Nombre de mois de travail ;
Délai :	durée de la Mission :
Date de démarrage : (mois/année)	Date d'achèvement : (mois/année)
Valeur approximative des services (en francs CFA)	
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels :	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés :
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe) :	
Descriptif du projet :	
Description des services effectivement rendus par votre personnel :	

Nom du Candidat : _____

Produire

justificatifs



7C. Observations et suggestions du consultant sur les Termes de Référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante

Sur les Termes de référence :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

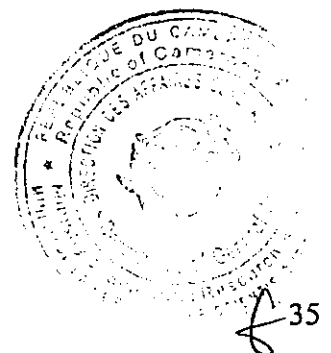
7D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission

7E. Composition de l'équipe et responsabilités des membres

1. personnel technique/de gestion

Nom et prénoms	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)



Nom	Poste	Attributions

7F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) du personnel spécialisé proposé

Poste :.....

Nom du Candidat :.....

Nom de l'employé :.....

Profession :.....

Diplômes :.....

Date de naissance :.....

Nombre d'années d'emploi par le Candidat :.....Nationalité :.....

Affiliation à des associations/groupements professionnels :.....

Attributions spécifiques :.....

.....

Principales qualifications :

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les plus utiles à ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.].....

.....

Formation :

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.].....

.....

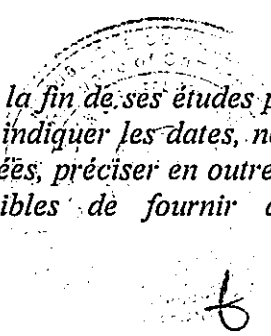
Pièces Annexes :

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de l'ordre du corps de métier
- Attestation de disponibilité

.....

Expérience professionnelle :

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin de ses études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun, indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de clients susceptibles de fournir des références.].....



7H. calendrier des activités (programme de travail)

A. préciser la nature de l'activité

	<i>[mois à compter du début de la mission]</i>												
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	
Activités (tâche)													

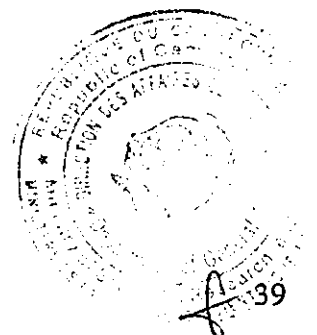
B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapport d'avancement : rapport statistique de collecte des données de terrain	
3. Rapport final : rapport d'état des lieux	



Pièce N°8 : Proposition financière tableaux type

- 8. A. Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix forfaitaires
- 8. B. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 8. C. Cadre du détail estimatif
- 8. D. Cadre du sous-détail des prix unitaires
- 1. Prix unitaires élémentaires (cf. 5.D; 5.E.; etc...);
- 2. Décomposition des prix unitaires ;
- 3. Frais remboursables, le cas échéant.



8. A. Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix forfaitaires

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à :

- Montant HTVA [montant en lettres et en chiffres] ;
- Montant TVA [montant en lettres et en chiffres] ;
- Montant TTC [montant en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

Nous savons que vous n'êtes tenue/tenu d'accepter aucune des propositions reçues.

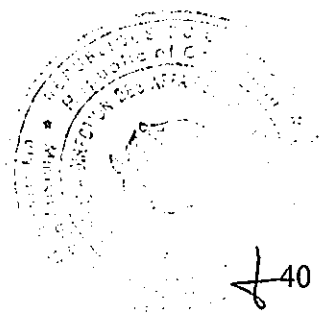
Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

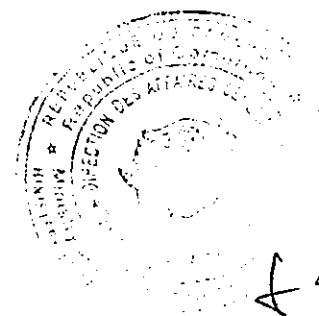
Nom du Candidat :

Adresse :



8. B. Cadre de bordereau des prix unitaires

N°	POSTE	UNITE	PRIX UNITAIRES	
			CHIFFRES	LETTRES
Livrable				
1	Analyse de l'existant : Ce prix rémunère les frais liés à l'analyse des états de lieu de l'existant, y compris toutes sujétions.	U		
2	Collecte et analyse des données : Ce prix rémunère les frais liés à la collecte des données et leurs exploitations, y compris toutes sujétions.			
3	Rédaction du rapport sur les mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique et validation : Ce prix rémunère les frais liés à la présentation des mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique, la rédaction du rapport et sa validation, y compris toutes sujétions.			
4	Consolidation du Rapport final Ce prix rémunère les frais liés à cette activité, y compris toutes sujétions.			
Autres charges				
5	Frais de location divers. Ce prix rémunère les frais liés à cette activité, y compris toutes sujétions	FF		
6	Frais de communication. Ce prix rémunère les frais liés à cette activité, y compris toutes sujétions.	FF		
7	Impression et reprographie. Ce prix rémunère les frais liés à cette activité, y compris toutes sujétions.	FF		



8. C. Cadre du détail estimatif

N°	Descriptif des tâches	Unité	Qté	P.U	P.T
				(en FCFA)	(en FCFA)
Livrable					
1	Analyse de l'existant	U	01		
	Collecte et analyse des données	U	01		
2	Rédaction du rapport sur les mécanismes de promotion et d'appui à l'entrepreneuriat scientifique et validation	U	01		
3	Consolidation du Rapport final	U	01		
Autres charges					
4	Frais de location divers.	FF	01		
5	Frais de communication.	FF	01		
6	Impression et reprographie.	FF	01		
	Total hors TVA (THTVA)				
	TVA (19,25%)				
	Total TTC				
	IR (2,2 ou 5,5%)				
	Net à Mandater				

8.D. Cadre du sous-détail des prix unitaires

Note relative à la présentation des sous détails de prix et taxes

1. Un sous détail expose toutes les étapes d'établissement d'un prix de vente. Aussi, constitue-t-il un élément important d'appréciation de la qualité du prix proposé par un soumissionnaire.

Il n'est pas nécessaire d'imposer un modèle de présentation à tous les soumissionnaires, compte tenu de la grande diversité de logiciels de détermination des sous-détails de prix. En revanche, ils pourront comporter les éléments suivants :

- a. Détail du coefficient de vente suivant le modèle présenté après la présente note ;
- b. Coût en prix secs des matériels prévus pour la prestation ;
- c. Coût en prix secs des fournitures nécessaires à la prestation ;
- d. Coût de la ressource humaine locale et expatriée ;
- e. Pour chaque prix du bordereau, une fiche issue des points a, b, c et d susvisés, indiquant les rendements conduisant aux prix unitaires ;
- f. Le sous détail précis des forfaits d'aménagement, d'entretien des locaux et de fourniture des moyens mis à la disposition, le cas échéant ;
- g. Le sous détail des impôts et taxes.

2. Cadre de présentation du coefficient de vente, encore appelé coefficients de frais généraux.

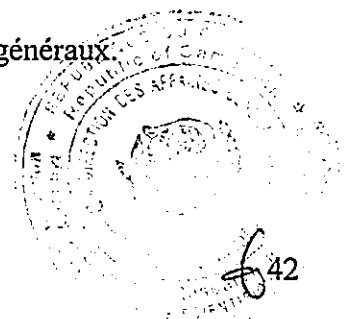
A. Frais généraux de la prestation

-

-

-

Total C1



Pièce n°9 : Modèle de marché

SOMMAIRE

- Titre I Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Titre II Termes De Références (TDR)
- Titre III Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Titre IV Détail ou Devis Estimatif (DE)



MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET
DE L'INNOVATION

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH AND
INNOVATION

LETTRE-COMMANDE N° _____/LC/MINRESI/CIPM/2026
PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° _____/AONO/MINRESI/CIPM/2026
DU _____ pour

TITULAIRE : BUREAU D'ETUDES :

BP : _____ TEL : _____ FAX : _____
VILLE : _____
N° R.C. : _____ A _____
N° CONTRIBUTABLE : _____
N° CPTÉ BANCAIRE : _____

OBJET:

LIEU : YAOUNDE

DELAÏ D'EXECUTION : trois (03) mois.

MONTANTS :

Libellé	2026
TTC	FCFA
HTVA	FCFA
TVA (19.25 %)	FCFA
AIR (2.2% ou 5,5%)	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

FINANCEMENT : BIP- MINRESI, EXERCICE 2026 - Ligne : 59 19 259 02 330001 2079.

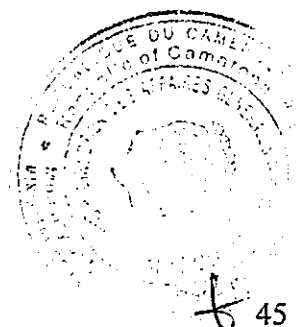
SOUSCRITE, LE _____

SIGNEE, LE _____

NOTIFIEE, LE _____

ENREGISTREE, LE _____

ENTRE :



Le Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, dénommé ci-après « L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'UNE PART,

ET

LE PRESTATAIRE : _____

BP : _____ TEL : _____ FAX : _____

VILLE : _____

N° R.C. : _____ A _____

N° CONTRIBUTUABLE : _____

N° CPTE BANCAIRE : _____

Représenté par Monsieur, _____ son Directeur Général, Monsieur, _____ dénommé ci-après « LE COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

(Insérer le CCAP, les TDR, le BPU et le DE)

Page _____ et Dernière

Lettre-commande N° _____ /LC/MINRESI/CIPM/2026
PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° _____ /AONO/MINRESI/CIPM/2026
DU _____

AVEC :

DELAI D'EXECUTION : trois (03) mois.

LIEU D'EXECUTION : MINRESI/YAOUNDE

MONTANTS :



Libellé	2026
TTC	FCFA
HTVA	FCFA
TVA (19.25 %)	FCFA
AIR (2.2 %)	FCFA
NET A MANDATER	FCFA

SIGNATURES

<p>Lue et acceptée par le Cocontractant</p> <p>Yaoundé, le _____</p>
<p>Signée par le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Maître d'Ouvrage</p> <p>Yaoundé, le _____</p>
<p>Enregistrement</p>

Pièce N°10 : Formulaire et modèles

Table des modèles

- Annexe 1 Déclaration d'intention de soumissionner
- Annexe 2 Modèle de caution de soumission
- Annexe 3 Modèle de caution définitif



Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint n°[*indiquer la nature de la prestation*].

Déclarer par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du Maître d'Ouvrage

Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission

A Madame le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, « Autorité Contractante »

Attendu que [*nom du soumissionnaire*], ci-dessous désigné « le soumissionnaire » a soumis son offre en date du [*date de dépôt de l'offre*] pour la fourniture de [*nom et/ou description des fournitures*] (*ci-dessous désigné : « l'offre »*)

Nous [*nom de la banque*] de [*nom du pays*], ayant notre siège [*adresse de la banque*] (*ci-dessous désigné comme « la banque »*), sommes tenus à l'égard de [*l'Autorité Contractante*] pour la somme de _____ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement [*indiquer l'Autorité Contractante*], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentiqué par ladite Banque le _____ jour de _____ (année).

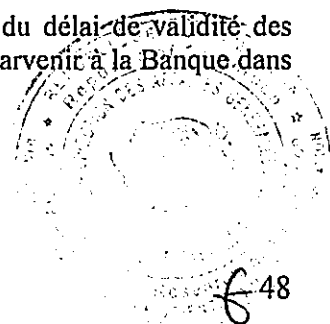
Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
2. si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [*indiquer l'Autorité Contractante*] pendant la période de validité :
 - a. omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [*indiquer l'Autorité Contractante*] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que [*indiquer l'Autorité Contractante*] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [*indiquer l'Autorité Contractante*] notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de [*indiquer l'Autorité Contractante*] tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif



Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [indiquer le Maître d'ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné «Maître d'ouvrage »

Attendu que [nom et adresse de l'entreprise],
ci-dessous désigné « le Prestataire », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser
[indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au le Prestataire ce cautionnement,

Nous, [nom et adresse de banque], représentée par.....
[noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au prestataire. La caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée de sans aucune autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à Le
[signature de la banque]

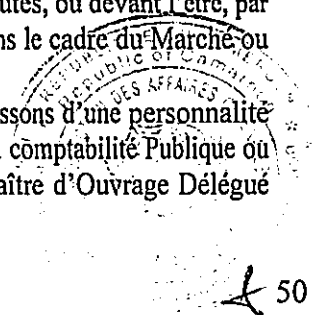


Pièce n° 11 : CHARTE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : _____.

LE « SOUMISSIONNAIRE »
A
MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 1.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;
 - 1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre ;
 - 1.3) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre ;
 - 1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;
 - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre ;
 - 1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché ou de l'accord-cadre.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargée des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargée des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
 - 2.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures ou d'un accord-cadre :
 - i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
 - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché ou de l'accord-cadre.
3. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité Publique ou privée respectivement, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.



4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargée des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
5. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché ou de l'accord-cadre :
- 5.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 5.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 5.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 5.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.
 - 5.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché ou de l'accord-cadre au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché ou de l'accord-cadre et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat
- 7 Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Signature :

Nom : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _ En date du _____



Pièce n° 12 :

Liste des banques et compagnies d'assurances autorisées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics

I-Banque :

1. AFRILAND First Bank (FIRST BANK), B.P 11834, Yaoundé;
2. Banque Atlantique du Cameroun (BACM), B.P 2933, Douala ;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) BP. 12962 Yaoundé ;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK) BP. 600 Douala ;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) B.P 1925, Douala ;
6. La Régionale Bank BP 15170, Douala ;
7. CITIBANK Cameroon (CITIGROUP) B.P 4571, Yaoundé;
8. Commercial Bank - Cameroon (CBC) B.P 4004, Douala;
9. Crédit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-BANK), BP. 30388, Yaoundé ;
10. ECOBANK Cameroon (ECOBANK) B.P 582, Douala;
11. National Financial Credit Bank (NFC BANK) B.P 6578, Yaoundé;
12. Société Commerciale de Banques Cameroun (CA-SCB) B.P 300, Douala ;
13. Société Générale Cameroun (SGC) B.P 4042, Douala ;
14. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) B.P 1784, Douala;
15. Union Bank of Cameroon PLC (UBC) B.P 15569, Douala;
16. United Bank for Africa (UBA) B.P 2088, Douala;
17. BANGE Bank, Yaoundé ;
18. Access Bank Cameroon, B.P. 6000, Yaoundé.

II – Compagnies d'Assurances:

1. Chanas Assurances S.A BP: 109 Douala
2. Activa Assurances BP: 12 970 Douala
3. Atlantique Assurrance S.A. BP.2933, Douala
4. Prudential Beneficial General Insurance S.A. 2328, Douala
5. Zenithe Insurance BP: 1 540 Douala
6. CPA S.A BP. 54, Douala
7. Nsia Assurances S.A, BP. 2759, Douala
8. SAAR S.A. BP.1011, Douala
9. Sanlam Assurances Cameroun BP: 12125 Douala
10. AREA Assurances S.A. BP: 15584 Douala
11. PROASSUR SA BP: 5963 Douala
12. Royal Onyx Insurance Cie BP : 2328 Douala

